

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 25 février 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 04 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de janvier à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON

Convoqué au foyer, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Présents : Mmes. LAJARRIGE Julie, LAURENT Elena, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe

Mrs. CUENOT Jean-Louis, Pierre SUZZI, RIGAL Noël

Procurations : Mme BASCOP Magali à Mme. REMEZY Lucie

M.PERRIRAZ Michel à M. RIGAL Noël

M.REMY Claude à M. CUENOT Jean Louis

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme LAJARRIGE Julie est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Monsieur CUENOT Jean-Louis informe le Conseil de son souhait de vouloir rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'autoriser à signer la demande d'urbanisme formulée par Monsieur CUENOT Jean-Louis.

A l'unanimité, les conseillers votent l'ajout du point.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 février 2021. M. RIGAL émet une requête quant aux points en questions diverses sur l'assainissement, il demande à M. CUENOT une explication concernant la phrase : « faute de quoi nous nous verrons dans l'obligation d'augmenter la participation de chaque assujetti à l'assainissement ». Pour lui ce n'est pas à l'ensemble des assujettis de payer pour ceux qui ne le font pas, c'est à la trésorerie de récupérer les sommes dues, c'est son travail. M. le Maire confirme qu'il y a 13 000 € d'impayé depuis 3 ans que cette année nous pourrions éviter une augmentation, mais pour 2022 si les choses ne changent pas ce ne sera pas possible.

L'ensemble des conseillers s'opposent à une augmentation c'est à la trésorerie de faire payer les mauvais payeurs. La prochaine facturation sera envoyée à chaque assujetti en même temps que la facture d'eau, cela coutera 2.40 € par facture, c'est Véolia qui assurera la facturation et le recouvrement. M. le Maire décide d'enlever la phrase. Le compte rendu sera signé lors du prochain conseil municipal.

Arrivée de Lucie REMEZY à 18h15.

DELIBERATION N°05/2021

Désignation d'un conseiller pour signer une demande d'urbanisme

Monsieur CUENOT Jean-Louis doit déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour un appentis. Ce dernier ne peut signer une demande d'autorisation pour son propre nom. Il est demandé à ce que ce soit Madame MARTINA Christiane qui signe la demande d'autorisation de Monsieur CUENOT.
Après en avoir délibéré, le conseil

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser Madame MARTINA Christiane à signer tous documents nécessaires à la demande d'autorisation de Monsieur CUENOT Jean-Louis.

DELIBERATION N°06/2021

Demande de subvention pour l'association des parents d'élèves de l'Ecole Publique de Sauve

Jean-Louis CUENOT informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école publique de Sauve. Cette subvention permettra de financer les activités prévues au cours de l'année.

Il rappelle également qu'il y a 13 enfants de la commune scolarisés à l'école publique. Il fait circuler le dossier entre les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la demande de subvention et de verser 500 euros à l'association des parents d'élèves de l'école publique de Sauve

DELIBERATION N°07-08-09-10/2021

Délibération fixant les indemnités des élus : délégation donnée à Mme MARTINA Christiane (suivi général des affaires relatives aux services sociaux).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite donner une délégation à Madame MARTINA Christiane pour le suivi général des affaires relatives aux services sociaux. Il précise que l'indemnité pour cette délégation sera prise sur l'indemnité du maire et des adjoints. Il n'y aura pas de coût supplémentaire pour cette délégation. M. RIGAL Noël estime que Mme MARTINA fait beaucoup de travail et que c'est mérité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide : pour 7 voix BASCOP Magali, (Procuration REMEZY Lucie), LAJARRIGE Julie, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe, CUENOT Jean-Louis, REMY Claude ((procuration CUENOT Jean-Louis) 2 abstentions RIGAL Noël, PERRIRAZ Micou (procuration RIGAL Noël). Mme MARTINA Christiane n'a pas participé au vote :

Que Madame MARTINA soit déléguée communale aux services sociaux et d'autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

DELIBERATION N°11/2021

Délibération Duché d'Uzès : Participation

Monsieur CUENOT Jean-Louis informe le conseil de la demande de Monsieur SOUCHON pour une demande de participation pour le Duché d'Uzès.

Il ajoute que la demande de subvention représente 0,20 € par habitant sachant que la somme minimale est de 70 euros pour les petites communes.

Cela représenterait pour la commune 70 euros de subvention.

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la demande de subvention et de verser 70 euros au Duché d'Uzès

DELIBERATION N°12/2021

Délibération pour la facture d'eau assainie de Monsieur ANDRIEU Roland- Plafonnement suite à fuite

Monsieur CUENOT Jean-Louis informe le conseil que Monsieur ANDRIEU Roland a eu une fuite d'eau de 500 m³ pour l'hiver.

Monsieur ANDRIEU Roland pense que la fuite est due aux travaux.

Monsieur CUENOT Jean-Louis a fait creuser par l'employé à 1 ou 2 mètres de son compteur et il n'y avait pas de fuite.

Le Maire ayant prévenu Véolia pour une fuite au foyer, l'employé de Véolia a bien voulu regarder s'il y avait une fuite. Il s'est avéré qu'elle est à 1 mètre de sa maison.

Arrivée de Pierre SUZZY à 18h34.

Il a payé les factures d'eau et d'assainissement. Pour la facture d'eau, Monsieur ANDRIEU Roland va faire une demande de dégrèvement auprès de Véolia.

Monsieur CUENOT Jean-Louis nous rappelle la réglementation et nous informe que l'on ne peut pas facturer plus de la moitié de ce qui a été payé l'année auparavant.

Il y a un trop perçu en faveur de la Mairie.

Julie LAJARRIGE demande si Monsieur ANDRIEU a fait une demande écrite de dégrèvement.

Jean-Louis CUENOT répond que non.

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- que Monsieur ANDRIEU Roland fasse une demande écrite de dégrèvement
- que Monsieur ANDRIEU Roland fournisse une facture de réparation de la fuite
- le conseil municipal décide l'application de la loi pour le plafonnement de cette facture.

Question Diverses

○ Chalet Technique de la station d'épuration :

Jean-Louis CUENOT informe que le chalet est en très mauvais état. IL ajoute qu'il faudrait soit le peindre soit le lasurer.

Agathe TRICOIRE indique qu'il vaut mieux le laisser naturel et le traiter avec la lasure et surtout l'entretenir. La peinture ça s'écaille et après ce n'est pas harmonieux. Il faudrait faire au moins deux traitements de lasure par an.

Tous les conseillers présents confirment les propos d'Agathe et sont d'accord avec ses dires.

○ Raccordement fibre :

Agathe TRICOIRE a reçu un mail à propos de la fibre l'informant qu'il reste des immeubles à raccorder.

Avec MARTINA Christiane, elles essayent de joindre l'entreprise car il n'y a pas d'immeuble, c'est sûrement un mail type mais elles aimeraient se faire confirmer que tout le village est raccordé à la fibre car elles doutent.

Elles souhaiteraient aussi se faire confirmer avant d'informer les habitants sur les démarches à effectuer (appel auprès de leur opérateur téléphonique pour demander le raccordement à la fibre) que tout le village est raccordé.

Elena LAURENT informe qu'elle a fait un test d'éligibilité à la fibre et cela mentionne qu'il n'y a pas la fibre. Malgré des mails, messages et appels téléphoniques, Christiane MARTINA et Agathe TRICOIRE n'ont pas eu de réponse. Elles vont les relancer.

○ Budget :

Jean-Louis CUENOT souhaite mettre en place des réunions de travail pour l'élaboration du budget. Il voudrait discuter des projets à mettre en place en 2021.

Agathe TRICOIRE lui pose la question de savoir quel projet il veut mettre en œuvre en 2021.

Jean-Louis CUENOT évoque comme projet l'éclairage, la troisième tranche des travaux, refaire le chemin de la Capelane avec les réseaux et une borne à incendie ?

Tous cela sera discuté lors de réunion le jeudi soir. Une convocation sera envoyée et les conseillers seront priés de confirmer leur présence afin de prévoir la salle.

○ Site internet :

Jean-Louis CUENOT demande à Agathe TRICOIRE où en est l'élaboration du site internet de la Commune. Il existe des sites qui le font mais c'est cher et se pose le problème du paiement qui se fait en ligne alors que nous payons par mandat administratif.

Sous l'ancienne municipalité, c'était un élu informaticien qui s'en occupait mais cela prend beaucoup de temps.

Des devis vont être demandés pour la création d'un site internet.

○ Haies en bord de route :

Jean-Louis CUENOT informe le conseil que des habitants lui ont fait remonter que l'on ne pouvait pas marcher sur les trottoirs en raison des haies mal entretenues qui débordent sur la chaussée. Il propose de mettre un mot dans les boîtes aux lettres qui demanderait aux habitants d'entretenir leurs haies afin qu'elles n'empiètent pas sur la chaussée.

Pierre SUZZI indique que dans certaines communes, la mairie fait 3 lettres pour prévenir, si rien n'est fait elle le fait faire et refaire à l'habitant.

Jean-Louis CUENOT indique qu'en bas du chemin du Porche, le lampadaire est recouvert par des branches d'un chêne.

Lucie REMEZY et Agathe TRICOIRE demande à ce qu'on se renseigne sur la réglementation en la matière.

Jean-Louis CUENOT indique qu'il a fait nettoyer l'entrée du village côté Anduze. Maintenant il faut l'entretenir. Qui doit tailler la vigne dans l'espace vert communal.

Jean-Louis CUENOT ajoute qu'à l'angle du chemin de Bos Nègre, il y a deux carrés sur le trottoir et il est planté deux cyprès. Il faut qu'il l'enlève car c'est dangereux. Ses racines peuvent abîmer le trottoir.

Agathe TRICOIRE ajoute qu'il n'a pas planté l'arbre sans autorisation et que l'on n'a pas fait deux carrés pour rien. Il doit y avoir une autorisation de l'ancienne Municipalité. Voir avec le propriétaire riverain pour la suite à donner.

○ Comités des Fêtes :

Jean-Louis CUENOT demande à Lucie REMEZY de bien vouloir enlever le matériel du Comité afin que le foyer fasse plus propre.

Lucie REMEZY demande si les clés du garage sont à récupérer à la Mairie. Le matériel sera stocké dans le garage en précisant que tout ne rentrera pas dedans. Elle demande si le matériel pourra être stocké également sous l'appentis.

○ Salle du Foyer :

Jean-Louis CUENOT explique qu'à l'époque, le terrain du foyer a été cédé à la Mairie par un donateur. Il aurait aimé que le foyer porte le nom du généreux donateur, à savoir Monsieur BURRUS.

Il souhaiterait que le jour de l'inauguration de la plaque, on invite sa famille. Il va se renseigner auprès de Monsieur Michel HOPPE, maire à l'époque.

Noël RIGAL indique qu'à l'époque, Monsieur BURRUS ne voulait peut-être pas qu'il y ait son nom sur le foyer. Il faudra voir avec sa famille s'il souhaite cette plaque.

Monsieur Jean Louis CUENOT s'occupe de contacter la famille et Michel HOPPE

○ Pâques :

Agathe TRICOIRE propose d'organiser à pâques une chasse aux œufs. Elle aurait lieu le samedi 3 avril 2021. Ce serait une chasse aux œufs organisée autour du foyer pour les plus petits et pour les plus grands une chasse aux œufs avec énigme.

Il est proposé de faire un atelier où les enfants pourront peindre des sujets en polystyrène par exemple.

○ Journal :

Jean-Louis CUENOT souhaiterait que tout le monde participe à l'élaboration du journal. Il évoque aussi le fait d'écrire dans le journal des commissions. Les conseillers peuvent donner idées d'articles à proposer ou même les écrire peuvent se rapprocher d'Agathe.

○ Masque COVID 2019 :

Jean-Louis CUENOT indique qu'il reste des masques (gris) commandés par la Mairie que certains habitants ne sont pas venus chercher. Il propose de mettre soit un mot dans les boîtes aux lettres de ceux qui ne sont pas venus les récupérer soit de les redistribuer à tout le monde.

○ Chemin communal :

Noël RIGAL indique que le chemin communal qui part d'en bas de la Fauguière et qui jusqu'à Comiac est dans un état lamentable sur la partie communale de Saint Jean de Crieulon. Il y a des trous. Il demande si l'employé communal peut faire quelque chose. Il faudrait le reboucher avec du tout-venant.

Jean-Louis CUENOT indique que Thierry VIALA est venu le voir pour savoir si on peut changer l'emplacement du chemin communal. Le chemin communal passe au milieu du ruisseau puis passe entre ces deux terres. En bas contre le Vergalou, il y a un espace où il y a des bambous et cela évite de passer dans ses terres.

Tout le monde est d'accord.

○ Lotissement La Bruyère II :

Noël RIGAL indique qu'il faut faire quelque chose pour ce lotissement en matière d'inondation. La grille que nous ferons poser ne sera pas suffisante. On est tous au courant du problème et il faut le résoudre.

Pierre SUZZY indique qu'il faut mettre une grille dans la descente.

Jean-Louis CUENOT précise qu'il faut faire une sortie.

Pierre SUZZY dit qu'il faut agrandir le ruisseau.

Agathe TRICOIRE indique que l'on sait que c'est une cuvette dans une cuvette. Le Maire propose de faire une étude et d'établir un devis pour agrandissement d'une évacuation dans le ruisseau existant.

○ Le petit journal:

Jean-Louis CUENOT souhaiterait que tout le monde participe à l'élaboration du journal. Les commissions et les associations, pourraient donner des idées d'articles, des photos, même les écrire pour cela se rapprocher d'Agathe TRICOIRE.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h45.